

Quand l'homme clé tombe, toute



l'entreprise vacille

Il a 45 ans.

Il est marié, père de deux jeunes enfants, et exerce un métier qu'il aime.

C'est un artisan aux mains d'or.

Dans sa cordonnerie, il répare, transforme, redonne vie aux chaussures, aux sacs et au cuir. Son savoir-faire est reconnu. Son travail lui permet de réaliser un **chiffre d'affaires très important par an**.

Une belle entreprise. Mais une entreprise qui repose presque entièrement sur lui.

Un jour, il part quinze jours dans une île paradisiaque avec sa femme et ses enfants. Des vacances en famille. Une parenthèse. Un moment pour souffler.

Sur place, il fait un malaise. Direction l'hôpital. On lui donne de l'aspirine. Rien d'alarmant, semble-t-il.

Le lendemain, il perd connaissance. Retour à l'hôpital. Le diagnostic posé est celui d'un **malaise vagal**.

Sa femme, inquiète, refuse d'en rester là. Elle achète en urgence des billets d'avion et ramène son mari à Paris. À leur arrivée, elle l'emmène immédiatement à l'hôpital.

Et là, leur vie bascule.

AVC.

Avec des conséquences lourdes : perte de discernement, perte d'autonomie, troubles importants de la vision.

En quelques jours, cet homme de 45 ans, père de famille, artisan talentueux et chef d'entreprise en pleine activité se retrouve incapable de travailler.

Un an a passé. Il va un peu mieux. Il a même réussi à rouvrir sa cordonnerie, mais seulement quelques heures par jour. Impossible pour lui d'en faire davantage.

Ses mains sont toujours celles d'un artisan. Mais son corps et sa santé ne lui permettent plus de travailler comme avant. Il décrit son quotidien comme s'il était **continuellement dans un brouillard**.

Et pendant ce temps-là, les factures, elles, n'ont jamais été malades.

Les échéances des crédits ne disparaissent pas. Le loyer du commerce continue. Les charges s'accumulent. Les taxes ne s'évaporent pas.

Mais le chiffre d'affaires, lui, s'est effondré.

Le régime obligatoire peut lui apporter une protection financière personnelle, notamment sous forme d'indemnités journalières pendant certaines périodes ou, si les conditions sont réunies, d'une pension d'invalidité.

Mais ces prestations ne paient pas nécessairement le loyer de la boutique. Elles ne règlent pas les charges fixes de l'entreprise. Elles ne remplacent pas le chiffre d'affaires que lui seul était capable de produire.

Il n'avait pas souscrit de protection suffisante pour couvrir l'entreprise en cas d'incapacité prolongée de son dirigeant.

Et c'est là que tout devient fragile.

Il avait assuré son local. Son matériel.

Mais il n'avait pas suffisamment assuré ce qui avait le plus de valeur dans son entreprise :

sa propre capacité à travailler.

On pense toujours que cela arrive aux autres.

On se dit que l'on est encore jeune. Que l'on est en bonne santé. Que l'assurance coûte cher. Que l'on verra cela plus tard.

Mais parfois, il n'y a pas de « plus tard ».

Une maladie, un accident, un AVC peuvent suffire pour qu'en quelques heures une entreprise rentable devienne une entreprise incapable de payer ses charges.

Cet entrepreneur n'avait pas un problème de clientèle.

Il n'avait pas un problème de compétence.

Il n'avait pas un problème de chiffre d'affaires.

Il avait une belle entreprise.

Et pourtant, aujourd'hui, il est endetté et son activité est menacée simplement parce que **l'homme indispensable à son fonctionnement est tombé malade.**

Alors, chefs d'entreprise, artisans, indépendants, posez-vous une seule question :

👉 **Si demain je suis incapable de travailler pendant six mois ou un an, qui paiera les charges de mon entreprise ?**

Les indemnités journalières peuvent protéger temporairement et partiellement la personne. La prévoyance peut compléter ses revenus. Une assurance homme clé ou une garantie de frais généraux permanents peut, selon les contrats, contribuer à protéger l'entreprise.

Ces protections ne sont pas toutes obligatoires.

Et c'est peut-être précisément pour cela que trop d'entrepreneurs les oublient.

Vous assurez vos murs.

Votre matériel.

Votre véhicule.

Mais avez-vous assuré la personne sans laquelle votre entreprise ne peut plus fonctionner ?

👉 **Vous.**